



N° 25-369

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 01 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

FERMETURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

Le Maire de la Ville de **SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

VU l'épisode caniculaire que subit le département,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

ARRETE

Article 1 : Les équipements sportifs municipaux seront fermés du **Mardi 01 juillet 2025 au jeudi 03 juillet 2025 au matin**

Article 2 : L'arrêté sera affiché par les services techniques municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Service **des Sports**,
Madame la Directrice Générale des Services de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 01 juillet 2025

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

